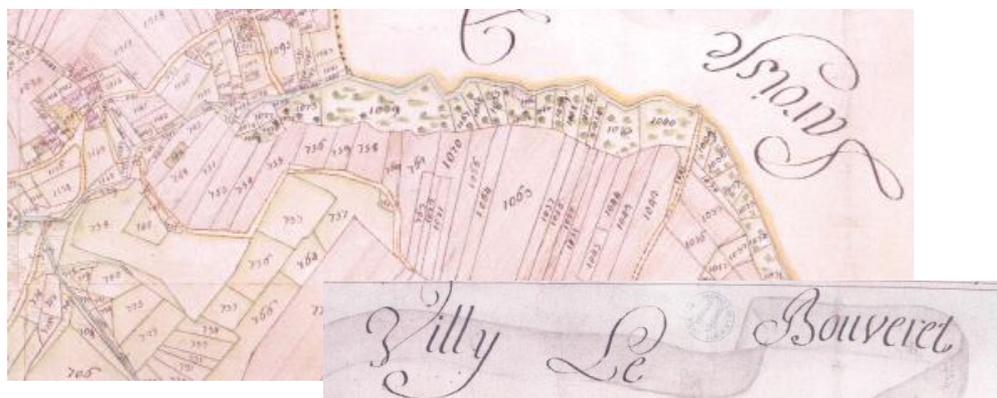


Département de la Haute-Savoie
Commune de Villy le Bouveret



REVISION du POS / ELABORATION du PLU
ATELIER PARTICIPATIF SUR
LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE
30 / 11/ 2016

ORGANISATION DE L'ATELIER

THEMATIQUES ABORDEES

- Quelle positionnement pour Villy Le Bouveret au sein de son bassin de vie?
- Quelle consommation de l'espace pour le développement de la commune?
- La politique du logement : la diversification de l'offre, une utopie ou un besoin?
- Quelle économie sur le territoire communal?
- Les enjeux de la mobilité de demain : quelles réponses?
- Les projets pour la commune ...

QUEL POSITIONNEMENT POUR VILLY LE BOUVERET ?

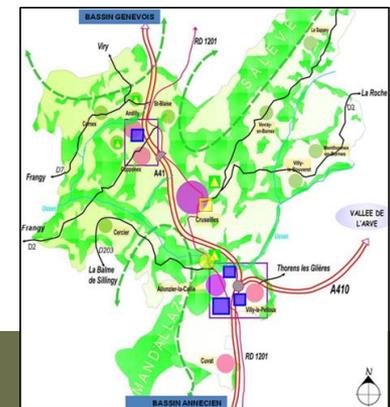
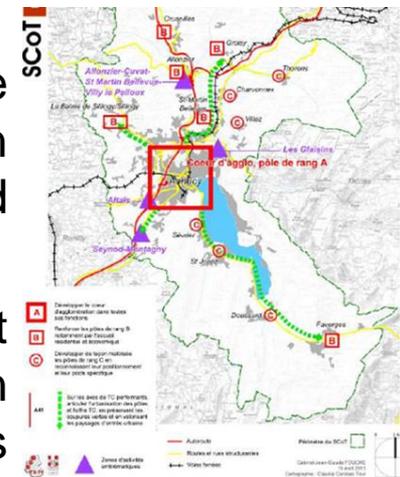
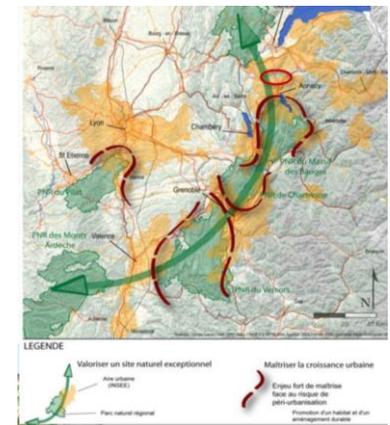
LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un bassin de vie exceptionnel ...

- Une région attractive et dynamique à proximité de deux pôles économiques (Annecy au Sud et Genève au Nord).

Un territoire qui s'organise...

- Un projet de Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables (DTADD) des Alpes du Nord, (non approuvé à ce jour) qui fixe sur le territoire des Alpes du Nord et du Sillon Alpin les orientations stratégiques de l'État.
- Le SCOT du Bassin annécien : cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace.
- À l'échelle de la CCPC : un projet de Territoire du « Pays de Cruseilles » définit VILLY LE BOUVERET comme un « village rural »



Un territoire qui s'organise...

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace,...

Le futur PLU de VILLY LE BOUVERET aura une obligation de compatibilité avec ce dernier...



Un territoire qui s'organise...

Ce que dit le SCOT du Bassin Annécien :

- La CCPC doit permettre l'accueil d'environ 1.750 logements à l'échéance de 20 ans.
- VILLY LE BOUVERET est identifiée comme étant une commune de rang D, c'est à dire comme village ou petit pôle de proximité.
- Pour la consommation foncière à vocation d'habitat, de voirie et d'équipements, le DOO du SCOT précise que l'urbanisation :
 - ne peut excéder 48 ha (à répartir entre les communes d'Andilly, Cercier, Cuvat, Cernex, Copponex, Le Sappey, Menthonnex en Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray-en-Bornes),
 - doit avoir une densité moyenne d'environ 20 log./ha dans les nouvelles opérations.

QUELLE CONSOMMATION DE L'ESPACE?

Surface et caractérisation de l'enveloppe urbaine

- Surface totale de l'enveloppe urbaine : 36,8 ha :
 - Dont équipements : 1,65 ha.
- Surface des éléments isolés :
 - Bâti isolé : 1,47 ha
 - 21 éléments du bâti isolé, d'une surface estimée moyenne de 700 m².

↳ **SURFACE TOTALE (enveloppe urbaine + bâti isolé) : 38,3 ha.**

- A titre de comparaison, en 2005, la surface de l'enveloppe urbaine s'élevait à 24,8 ha, à laquelle s'ajoutaient les 2,5 ha de 36 éléments du bâti isolé (d'une surface estimée moyenne de 700 m²), soit une surface totale en 2005 de 27,3 ha.
- Ainsi depuis 2005, 13,5 ha ont été consommés.
- A noter toutefois que le comblement de certains espaces interstitiels et/ou dents creuses a permis d'intégrer au sein de l'enveloppe urbaine de 2016 des éléments du bâti isolé de 2005.

QUELLE POLITIQUE DU LOGEMENT ?

LA POPULATION

- Une croissance démographique exponentielle mais des projections de croissance ralentie à l'échéance du PLU.

↳ Une population recensée à 590 habitants en 2012 et 608 en 2013.

- Une croissance démographique équilibrée qui traduit néanmoins l'arrivée de jeunes ménages avec enfants.

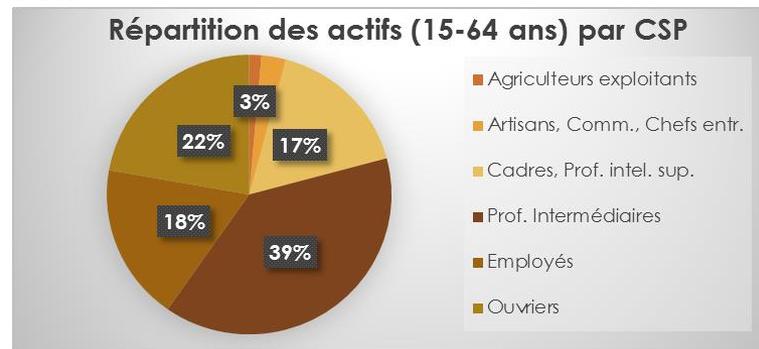
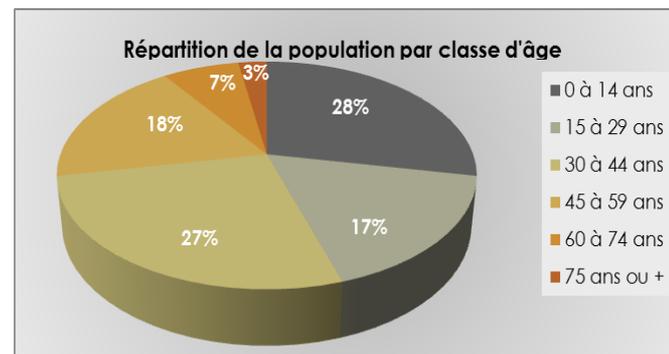
- Une taille des ménages en baisse mais qui rattrape les tendances du bassin de vie.

↳ En moyenne 3 pers. / ménages en 2012.

- Des ménages d'une seule personne en légère diminution traduit une tendance à la décohabitation et au vieillissement, compensée par l'arrivée de nouvelles familles.

- Une plus large représentation des Catégories Socio-Professionnelle (CSP) moyennes.

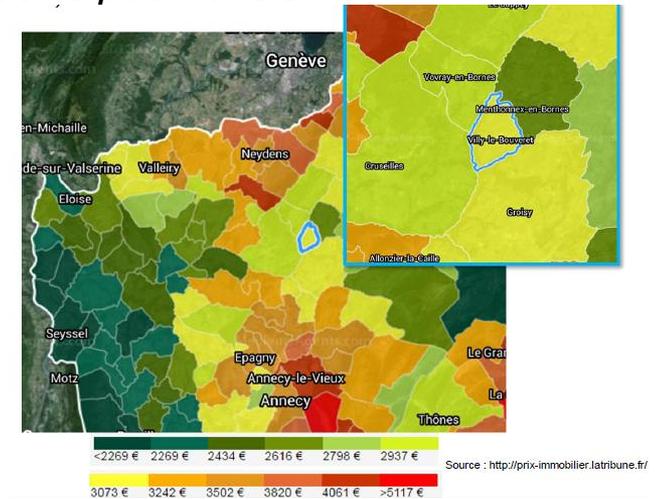
↳ Les professions intermédiaires et ouvriers représentent la moitié des actifs de la commune.



LES LOGEMENTS

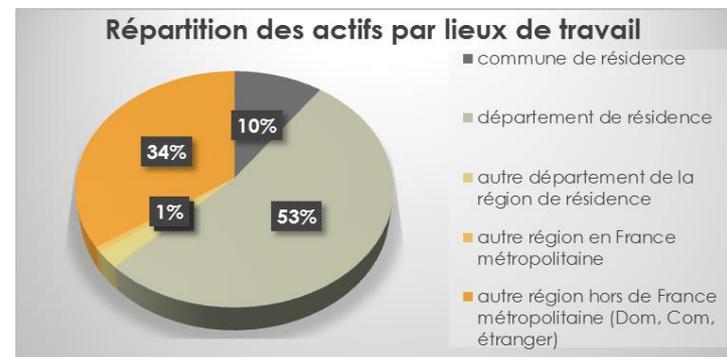
Caractéristiques de la structure du parc de logements :

- Une croissance continue du parc de logements mais des projections de croissance nettement ralenties à l'échéance du PLU.
 - ↳ *Un parc de logement comprenant 239 logements en 2012 (21 log. de + qu'en 2007).*
- Une part importante de résidences principales.
 - ↳ *82 % du parc (soit 197 résidences principales) contre 86 % pour la CCPC.*
- Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent environ 11 % du parc de logements.
- Un coût du logement "intermédiaire", contribuant à l'attractivité de la commune.
- Des logements collectifs encore minoritaires, mais qui tendent à se développer.
 - ↳ *Au profit de la mixité sociale et d'une modération de la consommation spatiale.*
- Une prédominance des logements de grande taille, qui ne s'atténue pas malgré les récentes opérations de logements collectifs.
- Un parc de logements qui rajeunit.



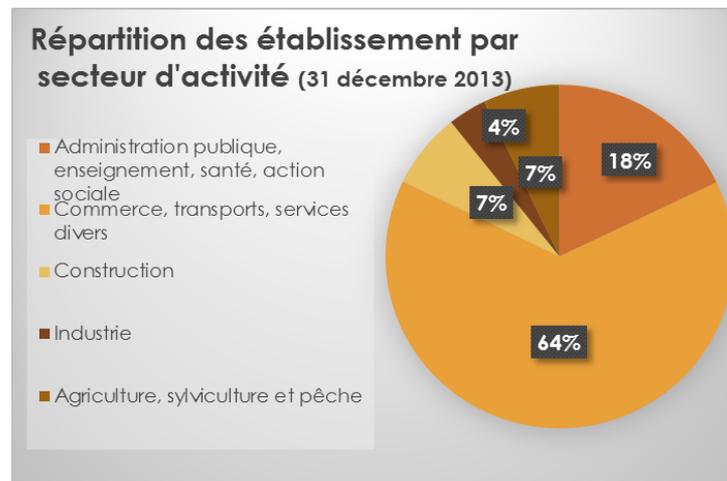
LES EMPLOIS

- Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les actifs de VILLY LE BOUVERET
 - ↳ 40 emplois proposés en 2012 (34 en 2007),
 - ↳ pour 100 actifs résidant sur la commune, seulement 15 emplois y sont proposés.
- ... qui explique des déplacements "pendulaires" importants majoritairement automobiles.



LES ENTREPRISES

- Un tissu économique marqué par des établissements de petite taille
 - ↳ 75 % des entreprises n'ont pas de salariés, la totalité en ont moins de 10.
- ... mais, néanmoins pourvoyeur d'emplois.
 - ↳ Près des 2/3 des emplois sont issus du secteur des commerces, transports et services divers.



QUELLE POLITIQUE ECONOMIQUE ?

Le secteur de l'artisanat

- Un tissu artisanal diversifié participant à dynamiser le secteur de l'économie productive et l'économie présentielle.
 - ↳ 9 artisans recensés par la commune en avril 2016.

Le secteur touristique

- Un secteur économique porté par :
 - une offre de loisirs « de proximité » (loisirs de plein air),
 - une fréquentation « de passage » favorisée par la proximité de sites touristiques à l'échelle intercommunale (dont le Pont de la Caille) et une situation géographique à l'intersection de deux sites touristiques majeurs (bassins annécien et genevois).

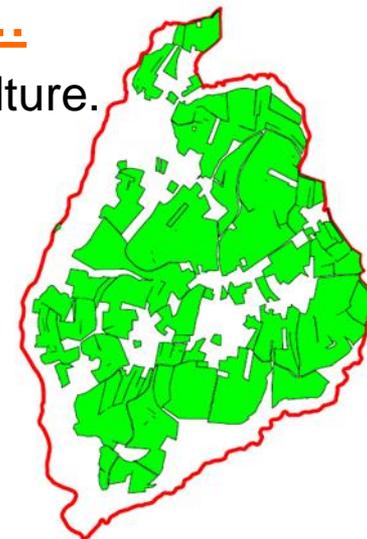


Le secteur des commerces et services de proximité

- Une offre de commerces et services de proximité proposée sur la commune voisine de Menthonnex...
- ... complétée par une offre de commerces et services disponibles au sein des communes voisines ou des bassins de vie genevois et annécien.

Une activité économique importante pour la commune ...

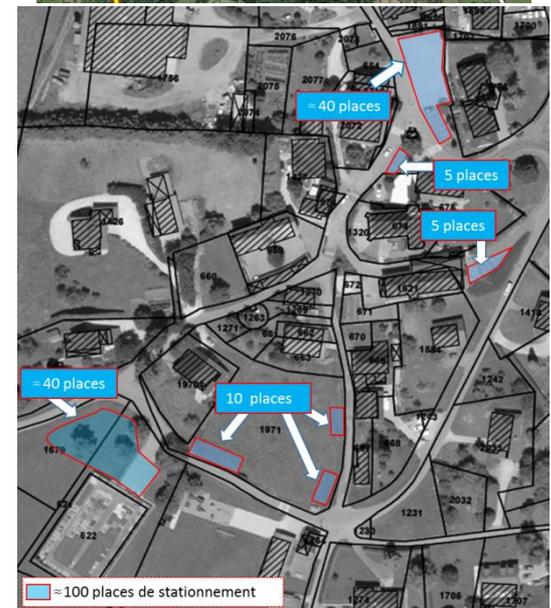
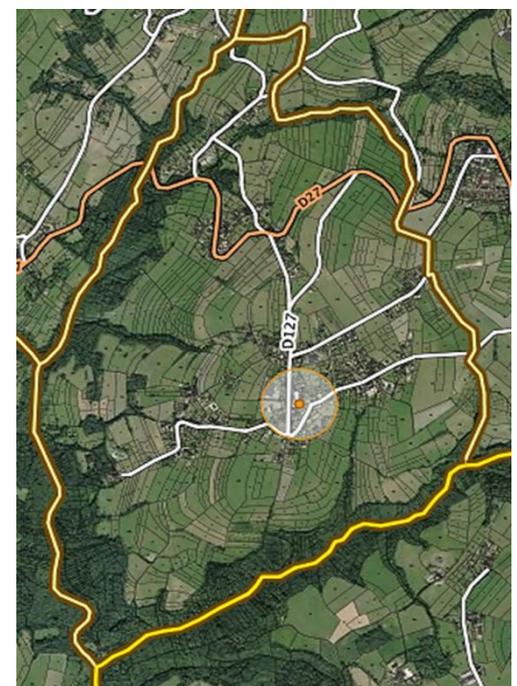
- Plus de la moitié de la surface communale exploitée par l'agriculture.
- ... malgré la baisse du nombre d'exploitation :
 - de 9 exploitations en 1988 à 3 en 2016,
 - Une dizaine d'emplois permanents,
- Toutes les exploitations jugées comme ayant une pérennité certaine au regard de critère social (âge de l'exploitant et conditions de succession envisagée).
 - ↳ *Nécessité de protéger les outils de production (bâtiments et terrains) pour favoriser la pérennité des structures et faciliter les transmissions.*
- Des systèmes de production spécialisés.
- Une valorisation des productions.
 - ↳ *Le maintien d'une agriculture diversifiée permet la conservation et l'entretien de grands espaces ouverts de la commune.*
- Un espace sous pression, notamment du fait de la croissance urbaine, maîtrisée jusqu'à présent.



LES ENJEUX DE LA MOBILITE DEMAIN

LA MOBILITE :

- Une organisation du bassin de vie générant une forte mobilité essentiellement automobile.
 - ↳ 92 % des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour leurs déplacements domicile / travail.
- Un réseau de voiries communales :
 - organisé autour de deux routes départementales
 - dont une structurante à l'échelle locale,
 - supportant un trafic croissant,
 - aménagé, notamment au chef-lieu, pour ralentir les vitesses de circulation et sécuriser les intersections.
- Des aménagements de sécurisation et de requalification de voies à poursuivre.
- Des capacités de stationnement :
 - Globalement satisfaisantes quantitativement au chef-lieu,
 - Une réflexion à mener sur le type de stationnement (véhicules hybrides, électriques,...).



LA MOBILITE « DOUCE »:

- Un maillage en mobilité "douce" (piétons et cycles) à développer,
 - ↳ *en lien notamment avec le maillage en mobilité douce d'agrément (sentiers de promenades ou de randonnées).*

LES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Une offre de transport collectif limitée au transport scolaire.
 - ↳ *En moyenne 1 liaison matin et soir dans le cadre du regroupement pédagogique avec l'école primaire de Menthonnex et vers les collège et lycée de rattachement.*



DES PERSPECTIVES DE MOBILITE ALTERNATIVE :

- Des pratiques en faveur du co-voiturage à accompagner pour favoriser les évolutions des comportements.



LES PROJETS POUR LA COMMUNE....